

Conditions d'admission chez O ' Cat Chats

Nos conditions

Tous nos pensionnaires doivent être tatoués et vaccinés depuis plus de 15 jours et moins d'une année à leur arrivée contre les maladies suivantes : leucose, typhus et coryza.

Les chats de plus de 6 mois devront être castrés.

Le carnet de santé est conservé pendant la durée du séjour en cas de contrôle de la direction des services vétérinaires d 'Ille-et-Vilaine.

Votre chat doit être vermifugé et avoir reçu un traitement antiparasitaire moins de 15 jours avant son arrivée, à défaut, il lui sera administré un vermifuge et une pipette à vos frais.

Vermifuge administré à l'arrivée : 8 €

Traitement antiparasitaire : 8 €